

SPÉCIMEN N° 1

Formule 8

Avis de résiliation de la location par le locateur pour non-paiement du loyer

(Locations à usage d'habitation, à l'exception des locations relatives aux maisons mobiles et aux emplacements réservés aux maisons mobiles)

Jean Dupont

Nom du locataire

3, rue Nulle part

Adresse de l'unité locative

**LE PRÉSENT DOCUMENT EST UN AVIS LÉGAL QUI POURRAIT
ENTRAÎNER VOTRE EXPULSION DE VOTRE UNITÉ LOCATIVE.**

Votre location est résiliée le 1^{er} mai 20 10 pour le motif suivant :
(date à laquelle le loyer était exigible)

Vous devez un montant de 1000,00 \$ à l'égard du loyer du (des) mois de avril et mai 2010.

Vous devez quitter votre unité locative le 8 mai 2010.
(mois/jour/année)

J. Durand

Nom du locateur

J. Durand

Signature du locateur

Le 6 mai 2010

Date

RENSEIGNEMENTS IMPORTANTS À L'INTENTION DES LOCATAIRES

Si vous reconnaissez devoir le montant que le locateur vous demande, vous devez le lui payer avant la date à laquelle il vous ordonne de quitter votre unité locative. Si vous lui remettez le montant total indiqué au présent avis ainsi que tout autre montant qui est dû à la date du paiement, vous n'aurez pas à quitter votre unité sauf s'il vous ordonne par écrit de le faire.

Si vous ne reconnaissez pas devoir le montant indiqué au présent avis, vous devriez vous adresser à votre locateur. Si vous ne pouvez vous entendre avec lui, vous pouvez communiquer avec la Direction de la location à usage d'habitation au numéro de téléphone 945-2476 ou au numéro sans frais 1 800 782-8403 ou encore par courriel à rtb@gov.mb.ca, afin de contester l'avis.

Si vous ne payez pas le montant exigé et si vous ne quittez pas votre unité locative, votre locateur peut demander à la Direction de la location à usage d'habitation de donner un ordre de reprise de possession. La Direction peut vous ordonner de quitter votre unité et de payer au locateur le montant que vous lui devez, y compris le droit de dépôt qu'il verse lorsqu'il lui présente une demande.